



SAISON 2024

REGLEMENT INTERIEUR POUR LES 5 AAPPMA DU BOULONNAIS

- La pêche est autorisée d'½ heure avant le lever jusqu'à ½ heure après le coucher du soleil sauf le jour de l'ouverture et les dimanches suivant les déversements, **elle est autorisée à partir de 7 heures.**
- Les jours de pêche sont fixés tous les jours de la semaine sauf les jours de déversement.
- Les prises sont autorisées à **6** le jour de l'ouverture et les dimanches de déversement, et à **3** les autres jours.
- La pêche est autorisée à une seule canne avec un seul hameçon simple

Taille minimale des captures :

Truites « Arc-en-ciel »	25 cm
Truites « Farios »	No-Kill

- Pour la sauvegarde de l'espèce, qui est en forte diminution, **les truites farios** doivent obligatoirement être remises à l'eau dans les meilleures conditions possibles.
- **Tous les affluents sont classés en réserve pour la protection des frayères.**
- AAPPMA de Desvres, suite à la pollution du 9 septembre des modifications peuvent être mises en place au cours de l'année notamment sur le parcours de Selles.
- La pêche à la mouche est autorisée tous les jours sur tous les parcours.
- Il est indispensable de respecter les propriétés, clôtures, récoltes, le bétail et de refermer les barrières. Les contrevenants seront sanctionnés.
- Il est interdit de pénétrer dans la rivière, en action de pêche, pendant la période **du 09 mars au 28 mai inclus.**
- Pêche de l'anguille : autorisée de l'ouverture au **15 Juillet inclus.** Attention néanmoins : possession du carnet de capture obligatoire
- **Les arrêtés départementaux sont consultables sur le site de la fédération du Pas de Calais www.pêche62.fr**
- **Pour l'ensemble des AAPPMA la Pêche aux leurres autorisés, sauf le jour de l'ouverture et les dimanches de rempoissonnement jusqu'au mardi inclus.**
- **Pêche aux leurres 1 hameçon simple sans ardillon ou écrasé recommandé**

Ouverture : samedi 9 mars à 7h00 **Fermeture : dimanche 15 septembre 2024**

Dates des rempoissonnements pour l'ouverture : Desvres, APVL, Wimereux et Marquise :
Vendredi 8 mars pour l'ouverture du samedi 9 mars à 7 heures

Dates des autres rempoissonnements :
13 Avril / 11 Mai / 8 Juin / 6 Juillet / 10 Août.

- **La présence des pêcheurs est souhaitée pour aider aux rempoissonnements.**
- Les AAPPMA se réservent le droit de modifier ces dates en fonction des conditions météorologiques ou cas de force majeure.
- **La fête Nationale de la Pêche aura lieu le 2 Juin 2024.**

CONCOURS APVL (Uniquement)		
Samedi 18 Mai	Samedi 1 ^{er} Juin	Samedi 7 Septembre

La pêche sera réservée aux participants des concours les 2 jours suivants sur le parcours desdits concours.

La Fête Nationale de la Pêche aura lieu le Dimanche 02 Juin 2024

RAPPEL

- **Les gardes peuvent demander et vérifier la validité de la carte de pêche et aussi vérifier que vos prises sont réglementaires (il peut donc vous demander de lui présenter vos prises).**
- Pour la sauvegarde des Sociétés, les pêcheurs sont invités à venir nombreux aux manifestations.
- La carte de pêche est strictement personnelle. Elle doit être présentée aux gardes ainsi qu'aux membres du Comité sur leur demande. Elle sera présentée obligatoirement pour tout vote en Assemblée Générale.
- **En cas de pollution veuillez prévenir les autorités le plus vite possible - OFB : 03 21 68 24 52
Fédération : 03 91 92 02 03 - AAPPMA - Gendarmerie locale**

CONTACTS

<u>Siège social</u>	<u>Président</u>	<u>Adresse Mail</u>	<u>Site Internet</u>
APLB (Boulogne) 31 rue Nationale Boulogne/mer	Christophe TINTILLIER 06 68 63 89 35	apl62@gmail.com christophe.tintillier@gmail.com	www.aplb62.c.la
APVL (Samer) Le PMU La Place Samer	Philippe LAMBERT 06 80 06 57 20	philippe.lambert0680@orange.fr AG : 21 janvier 2024 (mairie de SAMER)	http://apvl.jimdo.com
AAPPMA (Desvres) Le Chiquito 40 rue des Potiers	Jacques PINTE 06 21 29 41 72	jacquespinte@sfr.fr AG : 11 février 2024	www.peche-desvres.fr Fb : AAPPMA Desvres
SPVW (Wimereux) Rue du centre Conteville	Paul URVOA 06 88 58 12 41	paul.urvoa.62@free.fr AG : 7 janvier 2024	SPVW Facebook
APCM (Marquise) Maison pour tous rue de la Ruelle	Daniel DETREE 06 88 51 89 88	apcm.marquise@gmail.com AG : 2 février 2024 à 18h (à Marquise.	http://norbert.kosmalski.free.fr/

TARIFS 2023

Carte interfédérale Majeure URNE	110 €	Carte Hebdomadaire (Valable 1 semaine)	35,00 €
Carte Personne Majeure	85,00€	Carte Journalière	15,00 €
Carte promotionnelle Découverte Femme	40,00 €	Carte Découverte (-12ans)	7,00€
Carte Personne mineur (12 - 18 ans)	30,00€	Vignette Urne	40,00 €
Carte Hebdomadaire sans timbre imprimé	20,00€	Timbre migrateur	50,00€

Les Présidents de chaque AAPPMA demandent à leurs adhérents de rester sur le parcours de leur société les jours de rempoissonnement.

Bonne saison Halieutique !